

Avis de concours

Promotion 2026 - M1

Préparez vous à concourir au **master en développement (M1)** et rejoindre la 21e promotion de l'Université Senghor

Date de publication : 28 janvier 2026

Pour éviter un alourdissement excessif du texte, le masculin générique a parfois été utilisé pour désigner les personnes, sans distinction de genre. D'autre part, les dates sont données à titre indicatif et peuvent faire l'objet de modifications qui seront notifiées aux intéressés.

L'Université Senghor, université internationale de langue française au service du développement africain, Opérateur direct de la Francophonie, lance le concours de recrutement de sa 21e promotion au Master en Développement (M1) à Alexandrie, Égypte, démarrant le 20 septembre 2026. Ce Master de haut niveau comprend 8 spécialités dont les enseignements sont assurés par des professeurs et experts de tout l'espace francophone¹.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées et reçoivent une attention particulière.

Les spécialités proposées à la rentrée 2026 (M1)

Gestion du patrimoine culturel	Brochure	Lien de candidature
Management des entreprises culturelles	Brochure	
Gestion des aires protégées et de la biodiversité	Brochure	Lien de candidature
Gestion de l'environnement	Brochure	
Gouvernance et management public	Brochure	Lien de candidature
Management de projets	Brochure	
Nutrition internationale	Brochure	
Santé publique internationale	Brochure	Lien de candidature

¹ D'autres spécialités sont accessibles en 2e année, en double diplôme ou en mobilité internationale pour les meilleurs étudiants.

Modalités du concours

Peuvent se présenter au concours d'admission de l'Université Senghor, les personnes remplissant les conditions suivantes :

- être titulaire d'une **Licence** (bac+3) ou d'un diplôme équivalent ;
- faire état d'une **expérience professionnelle pertinente d'au moins une année** distincte des stages académiques ;
- être âgé de **moins de 36 ans** au 1er septembre 2026 pour prétendre à une bourse.

Le concours d'admission comprend trois phases successives, chacune éliminatoire :

- phase 1 : dépôt d'un dossier de candidature en ligne et sélection
 - phase 2 : épreuve écrite en ligne et sélection
 - phase 3 : entretien oral et sélection
1. Le dossier de candidature doit être rempli obligatoirement en ligne **avant le 15 mars 2026** minuit GMT et doit comporter les pièces jointes ci-après :
 - une photo d'identité (35 x 45 mm ou 1000 x 1285 px) sur fond clair sur laquelle le visage occupe la majeure partie ;
 - une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ;
 - une copie des diplômes mentionnés ;
 - une copie des relevés de notes des diplômes obtenus ;
 - un ou plusieurs documents justifiant d'au moins 1 année d'expérience professionnelle pertinente (contrat de travail, attestation d'un employeur ou tout document équivalent) ;
 - pour les fonctionnaires, une autorisation de l'employeur à concourir (ou un document attestant que la demande a été faite) ;
 - au moins une lettre de recommandation avec les coordonnées complètes du signataire (qualité, institution, courriel, etc.) ;
 - une lettre de motivation ;
 - un CV de 2 pages maximum.

Ces pièces jointes devront idéalement comporter votre NOM en majuscules et votre Prénom en minuscules dans leur intitulé, en plus de leur objet, conformément au modèle suivant : NOM Prénom – Photo identité.

2. Les candidats sélectionnés à l'issue de l'étape précédente, seront invités à passer une épreuve écrite organisée en ligne et après l'acquittement d'un droit d'inscription au concours de 30 euros selon des modalités qui seront précisées à tous les candidats concernés. Date prévisionnelle de l'épreuve écrite : **29 avril 2026**.
3. Les candidats admis à la deuxième étape seront convoqués à un entretien oral distanciel prévu à partir de la **deuxième moitié du mois de mai 2026**, durant lequel les originaux ou les copies légalisées des documents déposés en ligne seront à présenter.

Modalités de prise en charge après recrutement

À l'issue des résultats du concours :

- l'Université offre une bourse de frais de vie à **100 lauréats dits boursiers** qui devront s'acquitter uniquement des droits d'inscription administrative d'un montant forfaitaire de 400 € par année de Master.

#UNIVERSITÉSENGHOR

université internationale de langue française
au service du développement africain

- l'Université ouvre également **8 places par spécialité (64 au total)** à des lauréats placés en liste complémentaire² qui devront s'acquitter des droits d'inscription administrative et des frais de vie pour un montant total de **3700 € par année de Master**. Leur prise en charge sera alors identique à celle des étudiants boursiers.

Dans le cas où un lauréat non-boursier de l'Université Senghor reçoit une bourse octroyée par un organisme extérieur (Ministère de l'enseignement supérieur, Union africaine, Campus France, Fondation, etc.), le montant dû à l'Université Senghor s'élève à **7200 € par année de Master**. En plus de la prise en charge offerte à tous les étudiants, ce montant couvre le coût de la formation ainsi que l'encadrement direct équivalent à celui accordé aux étudiants boursiers de l'Université.

Une attention particulière sera accordée à l'équilibre des genres au sein de la promotion à travers le mécanisme d'attribution des bourses.

Résumé des conditions de prise en charge

Boursiers de l'Université Senghor	Non-boursiers indépendants	Boursiers d'un organisme extérieur
400 € / an	3700 € / an	7200 €/an

Prise en charge des frais de vie durant la période de scolarité à Alexandrie comprenant :

- hébergement en studio individuel dans le campus universitaire à Borg El-Arab ;
- un repas quotidien servi le midi au restaurant universitaire ;
- une assurance médicale ;
- le transport entre le campus à Borg El-Arab et le centre-ville d'Alexandrie durant les week-ends sous réserve d'un nombre minimum de personnes intéressées ;
- une allocation mensuelle de subsistance d'un montant de 4000 LE par mois de présence effective à Alexandrie.

Contribution à la prise en charge du stage de fin d'études programmé en 2e année de Master :

- billet A/R entre Alexandrie et le pays de stage et frais de visa associés (année 2028) ;
- assurance voyage pour la durée du stage (année 2028) quand le stage est réalisé en dehors du pays de résidence habituelle.

L'Université Senghor ne prend pas en charge les indemnités de stage.

Les étudiants qui décident de se prendre en charge autrement que prévu par l'Université Senghor ne peuvent prétendre à aucune compensation financière par elle.

Tous les étudiants doivent assumer leurs frais de voyage aller-retour du pays de résidence à Alexandrie y compris durant les vacances d'été, le cas échéant.

La prise en charge par l'Université couvre précisément la période allant du 20 septembre 2026 au 15 juillet 2027 au plus tard, au titre de la première année (M1) et, du 5 septembre 2027 au 20 janvier 2028, puis du 18 juin au 13 juillet 2028 au titre de la deuxième année de Master (M2)³.

Le stage de fin d'étude, d'une durée de 4 mois minimum, se déroulera entre le 31 janvier et le 16 juin 2028, les soutenances et la remise des diplômes entre le 18 juin et le 13 juillet 2028⁴.

² en cas de désistement sur la liste principale, le statut de boursier pourra leur être proposé.

³ Dates données à titre indicatif.

⁴ Dates données à titre indicatif.

#UNIVERSITÉSENGHOR

université internationale de langue française
au service du développement africain

Les candidats boursiers qui se désistent après affichage des résultats d'admission ne peuvent prétendre au remboursement des droits d'inscription administrative forfaitaires de 400 €.

Les candidats non boursiers qui se désistent après enregistrement de leurs droits d'inscription de 3700 €, pourront prétendre au remboursement de cette somme déduction faite des droits d'inscription administrative forfaitaire de 400 €, si leur désistement survient, au plus tard, 15 jours avant la rentrée universitaire. Si le désistement survient entre 15 jours avant la rentrée universitaire et la date de rentrée universitaire, la retenue est de 800 €. Si le désistement survient dans les 30 jours qui suivent la rentrée universitaire, la retenue est de 1300 €. Au-delà de cette durée, l'étudiant ne peut pas prétendre au remboursement des droits d'inscription.

Calendrier prévisionnel de la formation

septembre 2026		octobre 2026		novembre 2026		décembre 2026	
Rentrée		cours		cours		cours	
janvier 2027		février 2027		mars 2027		avril 2027	
cours		cours		cours		cours	
mai 2027		juin 2027		juillet 2027		août 2027	
cours		soutenances P25		RDD			
septembre 2027		octobre 2027		novembre 2027		décembre 2027	
cours				cours			
janvier 2028		février 2028		mars 2028		avril 2028	
cours		stage					
mai 2028		juin 2028		juillet 2028		août 2028	
stage		soutenances P26		RDD			

Pour tout renseignement complémentaire :

- consulter tout d'abord [les questions fréquemment posées](#)
- en l'absence de réponse, nous contacter par courriel à l'adresse : concours@usenghor.org
- [calendrier prévisionnel du concours](#)